

PROMESSE DE SERVICE À L'ACHETEUR® DE CENTURY 21®

En qualité d'agent et de courtier d'un bureau indépendant et autonome CENTURY 21, nous sommes déterminés à vous fournir un service professionnel, courtois et sensible à vos besoins, dans le cadre de votre recherche d'une propriété. Pour remplir cette promesse, nous prenons les engagements suivants :

1. Mettre tout en œuvre pour rendre le processus d'achat de votre maison le plus simple et le plus satisfaisant possible;
2. Vous traiter avec égards, respecter vos besoins et vous « dire les choses telles qu'elles sont »;
3. Maintenir le caractère confidentiel de votre identité et de vos documents, et servir au mieux vos intérêts, tout au long du processus d'achat;
4. Tenir compte du temps dont vous disposez, en étant aussi efficace que possible;
5. Comprendre vos besoins et agir rapidement en conséquence;
6. Vous consulter pour déterminer vos désirs et vos besoins en matière de logement;
7. Utiliser notre expérience, notre formation, nos outils et l'information la plus récente pour mieux vous servir;
8. Vous expliquer chaque étape du processus d'achat, notamment la procédure locale en vigueur, le contrat d'achat et les frais accompagnant habituellement la conclusion d'une transaction, et vous servir de guide afin de vous aider à prendre les décisions les plus judicieuses;
9. Vous communiquer tout fait important relativement au bien immobilier que vous envisagez d'acheter, et répondre à vos questions à propos de celle-ci;
10. Vous aider à déterminer votre pouvoir d'achat et vous expliquer d'autres modes d'achat et/ou de financement possibles;
11. Vous fournir un plan d'action visant à trouver la propriété qui vous convient, aux justes prix et modalités, et ce, dans un délai raisonnable;
12. Dans la mesure du possible, vous faire visiter régulièrement de nouvelles propriétés à vendre qui conviennent à vos besoins;
13. Vous fournir un plan personnalisé de recherche de propriétés et ne vous faire visiter que celles qui répondent le mieux à vos besoins;
14. Utiliser la base de données la plus complète des propriétés à vendre dans la région, afin de vous aider à trouver celle qui répond le mieux à vos besoins, à l'aide du Service interagences (MLS) et/ou d'autres méthodes;
15. Vous fournir les ressources du site century21.ca et ses milliers d'inscriptions, ce qui vous permet, entre autres choses, de « visiter » virtuellement des maisons qui répondent à vos besoins et de consulter une mine de renseignements sur les quartiers qui vous intéressent;
16. Utiliser nos connaissances et notre expérience pour vous aider à effectuer le meilleur achat possible. Nous vous aiderons à évaluer la valeur marchande des propriétés qui vous intéressent et à obtenir les prix et modalités d'achat les plus avantageux;
17. Vous donner accès au financement qui répond à vos besoins;
18. Vous aider à préparer et à remplir le contrat d'offre d'achat, et présenter promptement votre offre au propriétaire vendeur ou à son représentant désigné, et ce, avec intégrité et en veillant à vos intérêts, conformément à la loi ou aux pratiques locales;
19. Sur acceptation de votre offre par le vendeur, suivre de près toutes les activités de conclusion de la transaction, dans la mesure permise par la loi ou par les pratiques locales;
20. Vous offrir de l'information relative à d'autres professionnels (p. ex. notaires, comptables, inspecteurs, entrepreneurs), susceptibles de vous être utiles durant et après votre déménagement;
21. Vous aider à obtenir divers services de réinstallation, et vous fournir un Formulaire d'indication de clients à l'échelle internationale, lequel vous offre les services d'un bureau CENTURY 21 dans votre région (là où c'est possible), advenant le cas où vous auriez besoin d'aide pour vendre votre propriété actuelle.
22. _____

Nous vous sommes reconnaissants de nous permettre de vous assister dans l'achat de votre propriété. Pour toute question, préoccupation, observation ou suggestion, n'hésitez pas à communiquer avec :

CENTURY 21 _____
Signature de l'agent _____
Signature du courtier _____
Date _____

Téléphone _____
Je, soussigné(e), accuse réception d'un exemplaire de cette PROMESSE DE SERVICE À L'ACHETEUR®.
Signature du client _____
Nom _____
Adresse actuelle _____
Téléphone _____
Courriel _____

AVIS : En tant qu'acheteur potentiel d'un bien immobilier, vous devez savoir que le courtier inscripteur et, sous réserve de l'existence de toute entente de représentation de l'acheteur contenant une indication contraire, le courtier collaborateur (vendeur) sont considérés légalement comme les représentants du propriétaire vendeur. C'est pourquoi nous avons, à ce titre, une obligation juridique envers le propriétaire vendeur d'abord. Néanmoins, nous avons une obligation fiduciaire envers l'acheteur et sommes tenus de le traiter avec honnêteté et équité. Si vous le croyez nécessaire ou souhaitable, vous pouvez vous faire représenter par un notaire et/ou par un autre courtier immobilier.

Chaque franchisé est indépendant et autonome.

® représente une marque déposée de Century 21 Real Estate LLC, utilisée sous licence.